

**PROCES-VERBAL
SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

AISGE

Mardi 6 juillet 2021 à 19h00

Présidence de : Olivier FARGEON

ORDRE DU JOUR :

Présidence du Préfet :

1. Accueil, ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal et des suppléants
4. Election du/de la Président/e du Conseil intercommunal
5. Election du/de la Secrétaire du Conseil intercommunal

Présidence du/de la Président/e du Conseil intercommunal :

1. Election du/de la Vice-Président/e du Conseil intercommunal
2. Election des scrutateurs du Conseil intercommunal
3. Election des scrutateurs-suppléants
4. Election du/de la Secrétaire suppléant/e
5. Election des membres du Comité de direction
6. Election du/de la Président/e du Comité de direction
7. Elections diverses si nécessaire

Présidence du Préfet :

1. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
3. Communications diverses

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.
La liste des délégués est déposée sur le bureau.
Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : M^{re} ZEENDER Valérie

Fonctionne comme scrutateur provisoire : M^{re} ALTHAUS Dominique

16 conseillers sont présents

M^{re} LA FERLA Evelyne

4 conseillers sont absents

..... membres du Comité de direction sont présents

..... membres du Comité de direction sont absents

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président/e du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu/e Président/e du Conseil intercommunal : M^{re} HELLER-BERGER Corine

Est élu/e Secrétaire du Conseil intercommunal : M^{re} ZEENDER Valérie

Est élu/e Vice-président/e du Conseil intercommunal : M^{re} BEDAT Myriam

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

Sucrateurs :

M^{re} STROELE-TOREL Murielle

M^{re} ESSELVA Françoise

Suppléants :

M^{re} BARBIDGE Jacqueline

M^{re} TALHERBE-VENDEREL Florence

Est élu/e Secrétaire suppléant/e : Pas de proposition

Sont élus au Comité de direction :

RAY Nicolas, SCHWEIZER Louise, GIRARDET Gérard
ROTH Evelyne, ADAMS SCOTT, ZELLWEGER Regula,
MENARD Paul, LE GRAND-GERTANIER Valérie,
DEPIERRE Philippe, RARTER Cédric

Est élu/e Président/e du Comité de direction de l'Association :

M. ADAMS Scott

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :

M. Gabriel GALIBOURG, commune St-Cergue
M. Martin SCHLAEPFER, commune Gendries
M. Yann STUFFAT, commune Arzier - le Muids
M^{me} Nina DARRICAU, commune Givins
M^{me} Evelyne VOGEL, commune Trélex

Sont élus membres à la/aux Commission/s suivante/s :

M^{me} Catherine DELUZ, commune St-Cergue
M^{me} Myriam BEDAT, commune Gendries
M^{me} Jacqueline BURBIDGE, commune d'Arzier - le Muids
M^{me} Florence TIALHERBE VENDRELL, commune Givins
M^{me} Diane MARCOZZI, commune Trélex

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le/la Président/e du Conseil intercommunal et le/la secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

La séance est levée à :

Le Préfet :



Le/la Secrétaire :